# DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE ROUESSE-VASSE 3, PLACE DE LA MAIRIE 72140

TEL.: 02.43.20.14.51.

E-MAIL: COMMUNE.DE.ROUESSE-VASSE@WANADOO.FR

#### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation</u>: L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre à vingt heures,

9 décembre 2022 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous

la présidence d'Hugues Bombled,

<u>Date d'affichage:</u> <u>Etaient présents:</u> François Godefroy, Michèle Rousseau, Françoise Verhaeghe, Bénédicte

19 décembre 2022 Couanon-Mézières, Alain Debieu et Hélène Carton

Absent(s) excusé(s): Gérald Bernard, Frédéric Goupille, Clémentine Vérien Sylvain

Nombre de conseillers: Allaine, Benoit Haté (pouvoir à François Godefroy) et Jean-Michel Couanon

En exercice: 13

Présents : 7 Formant la majorité des membres en exercice.

Votants : 8 Françoise Verhaeghe a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Hugues BOMBLED, Maire, procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Madame Françoise Verhaeghe a été désignée Secrétaire de séance.

## Ordre du jour :

- 1. Demande d'emprunts Crédit Agricole Travaux d'investissement
- 2. Demande d'emprunts Crédit Agricole
- 3. Décision modificative n°3 Budget principal
- 4. Subventions Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2023
- 5. Affaires diverses
- 6. Questions orales

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil municipal qui s'est tenu le 24 novembre 2022.

## 20221512-01: Demande d'emprunt - Crédit Agricole - Travaux d'investissement

Afin de financer les dépenses nouvelles en matière d'investissement concernant l'extension de l'Ecole Nicolas Grippon, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de recourir à l'emprunt. Monsieur le Maire donne également lecture des différentes propositions d'emprunt reçues.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt à taux fixe auprès du Crédit Agricole d'un montant de 208 000 €, avec les caractéristiques financières suivantes :

- ✓ Montant de l'emprunt : 208 000 €.
- ✓ <u>Durée de l'amortissement :</u> 15 ans
- ✓ <u>Taux d'intérêt :</u> 3,22 %.
- ✓ Echéances : Constantes Trimestrielles.
- ✓ Frais de dossier : 200 €
- ✓ Modalités de déblocage : total dans les 3 mois

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à l'effet de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

#### 20221512-02 : Demande d'emprunt - Crédit Agricole - Travaux d'investissement

Afin de financer les dépenses nouvelles en matière d'investissement concernant la construction de la salle multiactivités, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de recourir à l'emprunt. Monsieur le Maire donne également lecture des différentes propositions d'emprunt reçues.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt à taux fixe auprès du Crédit Agricole d'un montant de 238 000 €, avec les caractéristiques financières suivantes :

- ✓ Montant de l'emprunt : 238 000 €.
- ✓ Durée de l'amortissement : 15 ans
- ✓ <u>Taux d'intérêt :</u> 3,22 %.
- ✓ <u>Echéances</u>: Constantes Trimestrielles.
- ✓ Frais de dossier : 230 €
- ✓ Modalités de déblocage : total dans les 3 mois

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à l'effet de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

#### 20221512-03 : Demande d'emprunt – Crédit Agricole

Afin de financer les dépenses nouvelles en matière d'investissement concernant l'extension de l'Ecole Nicolas Grippon, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de recourir à l'emprunt. Monsieur le Maire donne également lecture des différentes propositions d'emprunt reçues.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de contracter un prêt relais à taux révisable FC TVA et subventions auprès du Crédit Agricole d'un montant de 414 000 €, avec les caractéristiques financières suivantes :

- ✓ Montant de l'emprunt : 414 000.€.
- ✓ <u>Durée de l'amortissement :</u> 36 mois dont 33 mois de différé d'amortissement du capital
- ✓ Taux d'intérêt : E3MM+0,70 soit 2,521 %.
- ✓ Echéances : Trimestrielles.
- ✓ Frais de dossier : 400 €
- ✓ <u>Modalités de déblocage</u>: total dans les 3 mois
- ✓ Remboursement total ou partiel possible à tout moment sans indemnité

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à l'effet de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

#### 20221512-04 : Demande d'emprunt – Crédit Agricole

Afin de financer les dépenses nouvelles en matière d'investissement concernant la construction de la salle multiactivités, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de recourir à l'emprunt. Monsieur le Maire donne également lecture des différentes propositions d'emprunt reçues.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de contracter un prêt relais à taux révisable FC TVA et subventions auprès du Crédit Agricole d'un montant de 603 000 €, avec les caractéristiques financières suivantes :

- ✓ Montant de l'emprunt : 603 000.€.
- ✓ <u>Durée de l'amortissement :</u> 36 mois dont 33 mois de différé d'amortissement du capital
- ✓ <u>Taux d'intérêt</u>: E3MM+0,70 soit 2,521 % %.
- ✓ <u>Echéances</u>: Trimestrielles.
- ✓ Frais de dossier : 500 €
- ✓ Modalités de déblocage : total dans les 3 mois
- ✓ Remboursement total ou partiel possible à tout moment sans indemnité

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à l'effet de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

# 20221512-05: DECISION MODIFICATIVE N°3-Budget principal

Monsieur le Maire informe son intention d'appliquer une décision modificative concernant le budget commune.

Dépenses de fonctionnement				
Chapitre	Article	Article / Objet		Montant
011	615228	Entretien et réparations sur autres bâtiments	-	80 000 €
011	615231	Entretien et réparation sur voiries	-	20 000 €
011	61521	Entretien et réparation sur terrains	-	5 000 €
011	6061	Fournitures non stockables	-	4 000 €
012	6411	Personnel titulaire	-	7 000 €
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance		+ 3 600 €
023		Virement à la section d'investissement		+ 112 400 €

Dépenses d'investissement			
Chapitre	Article	Article / Objet	Montant
21	2111	Terrains	- 7100€
16	1641	Emprunt	+ 9 400 €
OP 17	2131	Constructions de bâtiments (ECOLE)	+ 70 600 €
OP 35	2132	Constructions de bâtiments (SALLE)	+ 39 500 €

Recettes d'investissement			
Chapitre	Article	Article / Objet	Montant
021		Virement à la section de fonctionnement	+ 112 400 €

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative n°3.

# 20221512-06: SUBVENTIONS DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX ET/OU DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL POUR L'ANNEE 2023

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2023 les projets susceptibles d'être éligibles sont :

# 1 - Aménagement de sécurité routière en agglomération

#### 2 - Assainissement

1 – Après délibération, le conseil municipal adopte le projet d'Aménagement de sécurité routière en agglomération et décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant	
Maître d'ouvrage	18 508 € (20 %)	
Fonds Européens (à préciser)		
DETR et /ou DSIL	47 385 € (50 %)	
FNADT		
Conseil Régional		
Conseil Départemental	28 430 € (30 %)	
Fonds privés		
TOTAL	94 773 € ( soit 113 727 € TTC)	

2 - Après délibération, le conseil municipal, le conseil municipal adopte le projet Assainissement et décide de sollicite le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant HT
Maître d'ouvrage	63 797 € (20 %)
Fonds Européens (à préciser)	
DETR et /ou DSIL	94 916 € (30 %)
FNADT	

Conseil Régional	
Conseil Départemental	
Agence de l'eau Loire et Bretagne	157 675 € (50%)
Fonds privés	
TOTAL	316 388 € HT (soit 379 665 € TTC)

# Le conseil:

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR, et/ou DSIL pour l'année 2023
- atteste de l'inscription des projets au budget de l'année 2023
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux